

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instinct à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ce motif

arrêtons

La terre Uainui, sis à Hamaohua, ci-dessus désignée, appartient au nommé Ututetua, Titioho.

Fait et arrêté à Paris le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature] *[Signature]*

N° 1684

N° 1532 des Enquêtes

Déclaration de revendication du nommé Ututetua, Titioho,

Cultivateur, domicilié à Hanarave

Le nommé Ututetua, Titioho, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre **Teamateoho**, sis à Hamaohua, d'une Contenance de quatre arbes Cinquante Centiares, plantés de maisons. Bornes au Nord par la terre Hestause, au Sud par la montagne, à l'Est par la terre Pehinaotaha, à l'Ouest par la terre Paepaeneti.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instinct à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.

Par ce motif

arrêtons

La terre **Teamateoho**, sis à Hamaohua, ci-dessus désignée, appartient au nommé Ututetua, Titioho.

Fait et arrêté à Paris le quinze avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature] *[Signature]*

N° 1685

N° 1533 des Enquêtes

Déclaration de revendication du nommé Ututetua, Titioho,

Cultivateur, domicilié à Hanarave

Le nommé Ututetua, Titioho, s'est présenté ce jour vingt-neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre **Ofititea**, sis à Paipiopto, d'une Contenance de quatre vingt-neuf arbes, bornes Centiares, plantés de cocotiers, Bornes au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la montagne.

Le réclamant ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instinct à une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient depuis longtemps.